

M. PERLEY: L'intérêt de la banque. Cela se faisait entre vous et la banque. Celle-ci ne pouvait vous demander qu'un certain montant. Je ne dis pas qu'elle demandait davantage à l'exploitant d'élévateur. Je ne me plains pas de cela. Ce que je dis, c'est que l'exploitant d'élévateur hypothéquait le blé du cultivateur pour obtenir une avance à un taux d'intérêt convenable. Mais en ce qui concerne l'intérêt que l'exploitant d'élévateur faisait payer au cultivateur, il n'y avait rien pour régler cela.

M. KINLEY: Avez-vous emprunté des banques à cette époque?

M. PERLEY: Oui. Je dois dire qu'en ce qui me concerne, vous pouvez en croire l'opinion des cultivateurs de la région que je desservais, je pense qu'ils n'ont jamais payé trop cher. En fait, vu qu'il y avait six élévateurs dans la ville, je crois que le chiffre d'affaires que nous avons fait, est bien à l'honneur du service que nous donnions et de la façon dont nous traitons les cultivateurs.

M. KINLEY: Vous avez emprunté des banques?

M. PERLEY: Oui.

M. KINLEY: Est-ce que vos relations avec les banques ont été satisfaisantes?

M. PERLEY: Oui. Je ne me plains pas de cela. Mais je dis que les banques ont refusé de faire affaires directement avec les cultivateurs et les ont forcés à obtenir des avances des compagnies de grain. Je crois que M. Bickerton va corroborer mon dire là-dessus. Je pense qu'il a, ainsi que plusieurs cultivateurs de sa localité, fait la même expérience. Il y a une autre question dont je voudrais parler.

M. McNEVIN: Avant de passer à autre chose, monsieur Perley, permettez-moi de vous demander si la Commission du blé est encore dans la même situation? Est-ce que la même situation existe encore aujourd'hui?

M. PERLEY: A quel point de vue?

M. McNEVIN: De la façon dont se fait le commerce du grain à l'heure actuelle.

M. PERLEY: Certainement. Je ne dis pas qu'elle n'existe pas encore actuellement, mais je ne crois pas qu'elle règne dans une aussi grande mesure. Je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui des exploitants d'élévateur qui exigent un taux d'intérêt aussi exorbitant que dans les premiers temps, dans les dix ou quinze premières années.

M. McGEER: Pourquoi les banques ne prêtent-elles pas aux cultivateurs?

M. PERLEY: La loi, je crois, ne leur permettait pas d'accepter le grain sur la ferme en guise de garantie. Mais les modifications apportées à la Loi vont maintenant leur accorder le privilège de prendre le grain comme garantie, même s'il est sur la ferme.

M. KINLEY: Comment ce grain a-t-il été financé au cours des dernières années? Il y a beaucoup de lois à la Chambre à ce sujet.

M. PERLEY: Il a été financé à la façon ordinaire, à peu près comme je l'ai exposé. Le cultivateur peut maintenant obtenir une avance de toute compagnie de grain. Si son grain est dans un élévateur, il obtient son récépissé d'entreposage et peut actuellement s'en servir pour faire des affaires. Je parle de la période mentionnée dans le mémoire.

M. CLEAVER: Vous dites que c'est de la faute des banques?

M. PERLEY: Je ne dis pas cela du tout. Je dis qu'elles n'avançaient pas volontiers de l'argent au cultivateur et que, pour obtenir une avance sur son grain en entrepôt ou en transit, celui-ci devait avoir recours au moyen dont j'ai parlé.

M. McGEER: Avant de quitter cette question, je crois que vous dites que les banques ne pouvaient pas prêter au cultivateur sur garantie du grain.